

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CHEVROLET	Corvette Stingray modèle 1Y237 (dès No de châssis 1237K7)	CH 0336 08

Constructeur	CHEVROLET MOTOR DIVISION of G. M. C. Warren, Michigan (USA)		
Identification	"Corvette 1Y237" et "CH 0336 08" sur la plaquette du constructeur "1237K .." devant le No du châssis		
Plaquette constr.	à gauche, sous le capot		
N° du châssis	" X " à gauche, derrière le pare-brise sur le montant du toit		
Ident. du moteur	" X " à droite, à l'avant en haut sur le bloc, derrière la pompe à eau (frappé par l'importateur)		
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA., Salzhäusstrasse 21, 2501 Biel		
Véhicule homologué	1237X7S 401 640	Signes fixes dans code du type	1237K ..

Châssis	Moteur		
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	mécanique avec assistance hydraulique		
Transmission	boîte automatique		
Nombre de vitesses	3	Entraînement	sur roues AR
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à disques, avec assistance par dépression, sur toutes les roues, limiteur sur les roues AR		
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR		
Ralentisseur	-		
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée		
	Marque	CHEVROLET	Type
	Construction	V	Temps
	Carburant	B	Position
	Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.
	Alésage	101,60	Course
	Cylindrée	5730	CV-impôt
	Puissance en CV	210 SAE-net	à t/min
	Bruit	77 dB/A	à t/min
	Silencieux	2 = 405x240x195 mm	3900 (3/4) *
	Mesure des gaz	OCE annexe B, chiffres 3+4 = C+D **	
	Déparasitage		

Carrosserie	limousine		
Nombre de portes	2	Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	SAE-J-4c +)	Rétroviseur	intérieur + gauche
Cale	-	Attelage	-
Antivol	verrouillage de la direction		
Nombre de places	2 av 2	contre	ar
Dimensions	int.	ext.	
Longueur	4704	Empattements	2489
Largeur	1753		
Hauteur	1255	Voie	av 1491 ar 1511
Porte à faux	lat.	Voies	av - ar -
	av		ar -
	ar	Braquage	g 11400 d 10800
Distance volant - vers l'avant du véhicule			
	Poids	avant	arrière
	Poids à vide	810	850
	Charge utile	40	100
	Poids total	850	950
	Garantie fabr.	GR 70 - 15	GR 70 - 15
	Dimens. pneus	R / 1,5	R / 1,5
	Ply / bar	1190	1190
	Charge pour V max	varie selon la marque, minimum 207 km/h	
	Garantie poids remorqueable avec frein	1621	
	Garantie poids remorqueable sans frein	454	
	Garantie poids de l'ensemble	-	
	Poids remorqueable testé	-	
	Vitesse maximale selon le constructeur	207 km/h	
	Vitesse maximale testée	-	

Equipement §) SEALED-BEAM GUIDE SAE H ...
 Feux de route SEALED BEAM GUIDE SAE H ... (extérieurs)
 Feux de croisement GUIDE IV SAE IP 73
 Feux de position SAE IST 75 GUIDE IV
 Feux rouges SAE IST 75 GUIDE IV
 Feux stop GUIDE IV SAE IPT3, SAE AP2 3Y ar voir feux rouges
 Clignoteurs av + AR SAE AP2 3Y ar SAE A-68 DOT
 Catadioptres av + AR SAE AP2 3Y ar SAE AP2 3Y
 Feux de gabarit av
 Feux complément.
 Eclairage plaque 1/ au centre en haut dans le pare-choocs
 Essuie-glace 2/ balais avec/sans lave-glace
 Avertisseurs DELCO REMY A + C
 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation :

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque et type C H E V R O L E T Corvette Stingray
 Homologation N° CH 0336 08
 Carrosserie limousine
 Places total 2 avant 2
 Poids à vide 1660 Carburant B
 Charge utile - CV-impôt 29,20
 Poids total 1891 Cylindrée 5730

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation :

- *) Silencieux : le catalyseur dans son état original peut rester sur le véhicule.
- **) Mesure des gaz : conforme selon ECE-15, amendement 01; une vignette n'est pas exigée (LFEM No 36 957).
- +) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis.
- ++) Variante de pneus :

205 VR 15	charge 1040 (1,7)	V-max. dépasse 210 km/h	} voies inchangées
225/70 VR 15	1060 (1,7)	210 km/h	
235/70 VR 15	1140 (1,7)	210 km/h	

§) Modifications par l'importateur:

- les ampoules orange des feux de position/clignoteurs AV sont remplacées par des blanches;
- les feux de gabarit AV orange sont visibles depuis l'avant; doivent être débranchés;
- les ampoules d'origine des feux rouges/stop/clignoteurs sont trop puissantes; doivent être remplacées par des 5/18 W; la puissance exigée des ampoules doit être marquée de manière indélébile et bien visible;
- les catadioptres d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires SAE A-68 DOT;
- les arêtes des phares doivent être recouvertes d'un profil caoutchouc;
- le dispositif antiviol acoustique monté d'origine doit être enlevé.

A noter dans le permis de circulation:

(102) - Charge utile de la galerie, max. 25 kg.

Lieu et date de l'homologation
 Studen, 25.10.76

Homologation fédérale des types de véhicules